



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80
email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site Internet : www.sfoerta.fr

Compte rendu du groupe de travail Barème Hors Classe PLPA Mercredi 9 Novembre 2011

Étaient présents à ce groupe de travail : BEFFR, DGER, FO et SNETAP

Mise en place du calendrier des CAP PLPA et PCEA

Propositions de la DGER en attente de validation du BEFFR:

CAP 1^{er} tour : - 6 mars et 7 mars : PCEA
- 13 mars et 14 mars : PLPA

CAP 2^{ème} tour : - 3 avril : PCEA
- 4 avril : PLPA

La note de service concernant les mouvements devrait sortir le 20 décembre 211. La DGER n'étant pas concernée par la suite du travail, quitte la réunion.

Le but de ce groupe de travail est de préparer la note de service pour qu'elle sorte au plus tôt. Le service rencontre des soucis de saisie des agents car certains corps n'existent plus.

Il faut bien relayer aux agents que la demande doit être faite par eux.

Rappel du barème.

Les agents qui sont en détachement EN doivent faire la demande et donner les pièces justificatives.

En ce qui concerne les 4 points d'admissibilité, il faut que les agents fournissent les documents.

FO rappelle les grosses différences qui existent dans l'attribution des points concours et propose de revoir le barème pour l'admissibilité : 30 points, qui serviraient de bonification pour rattraper les années perdues pour les titularisés - loi Lepors de 1983 – CFA/CFPPA titularisés à partir de 1995, donc avec 10 ans de retard par rapport à leurs collègues en lycée. Ce qui représente un retard de 1 ou 2 échelons pour l'accès à la hors classe !!

Suite au débat entre les OS et l'administration, le BFFR tranche pour une bonification de 10 points + 4 points d'admissibilité, donc inférieur aux 15 points du concours. L'Administration assure que les cas particuliers seront étudiés en CAP.

FO dénonce la nette différence entre les sortants concours et examens. Le SNETAP n'est pas d'accord pour revoir les points des concours professionnels au vu de la difficulté des autres concours. Exemple : un examen professionnel (SAPIN) n'est pas un concours et est plus facile à obtenir !

Le BEFFR souhaite que les documents soient renvoyés sur une boîte mail au SG. Ce qui permet de supprimer tous les litiges. Le BEFFR propose d'améliorer la saisie pour faciliter le travail.

La note de service devrait sortir début janvier.

En ce qui concerne la CAP du 15 décembre, le processus de l'an dernier sera repris en l'améliorant, et les critères sur le changement d'échelon pour travailler sur les mêmes bases sont dans l'ordre :

- Gain
- Mode d'avancement
- Note administrative
- Date de naissance

Le gain 0 dans le tableau préparatoire n'apparaît pas : le mettre pour faciliter également la préparation.

Le problème de reclassement et ancienneté est de plus en plus important.

FO fait une demande sur le taux de 7% pour les promus PLPA qui n'est pas à 8 % comme pour les P.C.E.A. ? Il serait souhaitable de niveler tous les agents à 8%.

Le BEFFR rappelle que c'est un décret qui relève du budget. Des propositions dans ce sens ont été faites à la fonction publique et sont en attente de réponse.

Fin du groupe de travail.

Pour le sFOerta :

Florence BUISSON - Eric GEDON

